

## Le gouvernement ne touchera pas aux retraites des mères de famille

Est-ce l'idée de voir des millions de femmes descendre dans la rue, poussette en avant, pour défendre leur avantage en matière de retraite qui a incité le gouvernement à la prudence ?

Xavier Darcos, ministre du Travail et des Relations sociales, invité du Grand rendez-vous Le Parisien/Aujourd'hui en France - Europe 1, a annoncé dimanche matin qu'il ne toucherait pas au dispositif de bonification des retraites des mères de famille comme cela avait été envisagé en décembre dernier, dans un rapport arrêtant des pistes de réforme.

Sur la toile L'interview du ministre sur Europe 1

Parallèlement, la Cour de cassation, se fondant sur une jurisprudence européenne, a donné raison récemment à des pères de famille qui demandaient, au nom d'une implication de plus en plus grande auprès des bambins, à bénéficier du même avantage. A savoir: huit trimestres de bonification par enfant. Ce qui fait qu'une femme qui a eu et élevé deux enfants peut partir à la retraite quatre ans avant une femme qui n'en a pas eu, ou un papa.

Consultations depuis la fin août

Depuis la fin août, le ministre consulte donc les partenaires sociaux sur ce dossier ultra-sensible. A gauche, l'ancienne Garde des Sceaux Elisabeth Guigou avait même dénoncé «la grande hypocrisie» du gouvernement. Après un vote de l'Assurance vieillesse,

Xavier Darcos a finalement tranché en annonçant la «sauvegarde du dispositif». Appelé « majoration de durée d'assurance », ce coup de pouce était au départ destiné à compenser le manque à gagner, en termes de progression de salaire ou de perspective de carrière, subi par les femmes par rapport à leurs collègues masculins ou à leurs compagnons.

Même au stade de la recherche d'emploi, les femmes, parce qu'elles ont des enfants ou sont en âge d'en avoir, partent avec un handicap lorsqu'elles postulent à un travail.

Selon une étude de la Dares (Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques au ministère de l'emploi) publiée en juillet 2009, les hommes sont ainsi plus souvent recrutés en CDI que les femmes alors que ces dernières sont plus diplômées. «La Cour de cassation a dit que les hommes devaient bénéficier des mêmes avantages que les femmes, (...) nous considérons que c'est injuste, que les femmes, et les femmes seules, doivent bénéficier de la majoration de durée d'assurance», a affirmé Xavier Darcos. C'est un élément de justice pour équilibrer avec les disparités de carrière» que le quotidien familial rend souvent nécessaire. Lire l'intégralité de l'article sur le site Le Parisien .fr